PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MAI 2020

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 4 mai 2020, 19h30, étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par voie de visioconférence la directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

20-05-9993

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020

20-05-9994

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 6 avril 2020 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

20-05-9995

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 85 158.50 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

20-05-9996

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 404 577.90 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Mars reconduction de l'embellissement du boulevard Ste-Anne ;
- Adoption des résolutions pour le schéma de couverture de risques ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Dû à la Covid-19 : la fin des activités d'hiver a été annulée et sera remboursée, aucune session de printemps n'a eu lieu ;
- Nous attendons à la mi-mai pour voir la suite pour le camp de jour les inscriptions sont toujours en attente, les entrevues d'embauche ont eu lieu en ligne avec la participation de 20 personnes ;
- Les activités de la Fête Nationale, au Parc riverain, ainsi que le Tournoi de golf ont été annulés ;
- Suite à la fermeture du Bingo de L'Ange-Gardien, une demande de remboursement du permis a été effectué auprès la RACJ;

Comité consultatif d'urbanisme (Pierre Lefrançois)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 16 avril 2020.

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA:

- 1. Pour le changement de revêtement et le changement des cadres de fenêtres au 6501, avenue Royale;
- 2. Pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 6 115 181 rue de la Vallée.
- 3. Pour la démolition du bâtiment principal au 1550 chemin Lucien Lefrancois

Aux dérogations mineures :

- 1. Pour réputer conforme une marge de recul arrière de 6,30 mètres contrevenant au règlement de zonage qui exige une marge arrière 7,5 mètres, au 6122 avenue Royale ;
- 2. Pour permettre une aire de stationnement devant la façade de la maison et une distance nulle par rapport au mur de la maison contrevenant au règlement de zonage qui permet un empiètement de 1mètre vis-à-vis le mur avant avec 2 mètres minimum du mur avant, sur le lot 6 115 181 rue de la Vallée;

Le CCU recommande de refuser la demande suivante:

À la dérogation mineure :

d'intégration architecturale;

1. Pour permettre un garage en cour avant contrevenant au règlement de zonage qui autorise un garage en cour arrière, latérale ou avant secondaire en respectant la marge de recul avant pour la zone, sur le lot 6 115 181 rue de la Vallée.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Suite au départ d'un employé de la Régie, une autorisation de dépense a été accepté pour un employé temporaire ;

9. <u>Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Pierre Lefrancois</u>

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de revêtement et le changement des cadres de fenêtres au 6501, avenue Royale CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 avril 2020; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pierre Lefrancois, soit pour le changement de revêtement et le changement des cadres de fenêtres au 6501, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis,

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Maxime Vézina

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 6 115 181 rue de la Vallée.

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

20-05-9997

20-05-9998

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 avril 2020; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Maxime Vézina, pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 6 115 181, rue de la Vallée, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Association du Lac La Retenue

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition du bâtiment principal au 1550 chemin Lucien Lefrançois.

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Fecteau, requérant pour Association du Lac La Retenue, pour la démolition du bâtiment principal au 1550 chemin Lucien-Lefrancois, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

Demande du 6122, avenue Royale

CONSIDÉRANT QUE Alex-Sandra Labrecque, requérante pour Céline Mathieu, a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures; CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme une marge de recul arrière de 6,30 mètres contrevenant au règlement de zonage de 1978 qui exigeait une marge arrière de 30 pieds (9,14 mètres), au 6122 avenue Royale. CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2020:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil ACCEPTE la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6122 avenue Royale visant à réputer conforme une marge de recul arrière de 6,30 mètres contrevenant au règlement de zonage de 1978 qui exigeait une marge arrière de 30 pieds (9,14 mètres), APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande pour le lot 6 115 181 sur la rue de la Vallée

CONSIDÉRANT QUE Maxime Vézina a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre une aire de stationnement devant la façade de la maison et une distance nulle par rapport au mur de la maison contrevenant au règlement de zonage qui permet un empiètement de 1mètre vis-à-vis le mur avant avec 2 mètres minimum du mur avant. Ainsi que permettre un garage en cour avant contrevenant au règlement de zonage qui autorise un garage en cour arrière, latérale ou avant secondaire en respectant la marge de recul avant pour la zone, sur le lot 6 115 181, rue de la Vallée ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable, pour l'élément concernant le stationnement seulement, du comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2020; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte et refuse en partie la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété ayant le numéro de lot 6 115 181 visant à permettre l'aire de stationnement et le garage tel que le plan fourni:

- **Accepte** une aire de stationnement devant la façade de la maison et une distance nulle par rapport au mur de la maison contrevenant au règlement de zonage qui permet un empiètement de 1mètre vis-à-vis le mur avant avec 2 mètres minimum du mur avant;
- **Refuse** un garage en cour avant contrevenant au règlement de zonage qui autorise un garage en cour arrière, latérale ou avant secondaire en respectant la marge de recul avant pour la zone;

APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20-05-9999

20-05-10000

20-05-10001

11. <u>Adoption du règlement #20-673 modifiant le règlement #19-668 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2020 »</u>

ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;

20-05-10002

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #20-673 « Règlement modifiant le règlement #19-668, « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2020 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

12. <u>Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois</u>

20-05-10003

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Madame Chantale Gagnon, conseillère, soit désignée pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Renouvellement de contrat pour les toilettes chimiques

20-05-10004

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité renouvelle le contrat pour la location de toilettes chimiques à l'écocentre et aux loisirs avec la firme Sani-John pour un coût de 240\$ par mois, plus taxes, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Autorisations de dépenses

20-05-10005

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 9 000 \$ plus taxes pour travaux de bordures de la rue des Érables ;
- 10 000\$ pour finaliser les réparations diverses des bris d'hiver et printemps (bordures-trottoirs-pavage et arrières);
- 5 000\$ plus taxes pour finaliser les travaux de pavage de l'automne 2019 (les arrières) dans diverses rues (inter bloc-pavage-pelouse);
- 6000\$ plus taxes pour abattage d'arbres dangereux et branches nuisibles, par la firme Service d'Arbres GCM;
- 10 400\$ plus taxes pour l'entretien des plates-bandes du boulevard Ste-Anne, par la firme Les Jardins D'Olivier;
- 630\$, plus taxes pour l'achat et l'installation d'un verre de protection à la réception, par la firme Vitrerie Morel;
- 1040 \$ plus taxes pour l'implantation de deux bornes sur le lot #4 439 186 et l'arpentage du terrain #4 440 113, par la firme Lefrançois arpenteurs-géomètres inc.;
- 4 900\$ plus taxes pour l'alimentation en eau temporaire, une entreprise sise sur le boulevard Ste-Anne, par la firme H2O Enviro inc.;

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. <u>Demande d'autorisation générale auprès du Ministère de l'Environnement pour l'entretien d'un cours d'eau</u>

ATTENDU qu'il est nécessaire au Ministère des Transport de procéder à l'entretien du cours d'eau situé sur le lot 4 439 140 afin d'assurer un écoulement optimal des eaux adéquat.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation générale auprès du Ministère de Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

20-05-10006

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, d'autoriser Monsieur Thibert Lescot, directeur de l'urbanisme et adjoint à la direction générale, à effectuer les démarches nécessaires auprès du MELCC ainsi qu'à déposer une demande d'autorisation général d'entretien de cours d'eau au MELCC au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. <u>Engagement et mandat pour les travaux de prolongement du réseau du</u> boulevard Ste-Anne

Demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le développement de la municipalité de procéder au prolongement des réseaux sur le boulevard Sainte-Anne ;

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires pour permettre des constructions le long de ce prolongement sur le boulevard Sainte-Anne ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;

20-05-10007

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, d'autoriser la firme CIMA+, à effectuer les démarches nécessaires auprès du MELCC ainsi qu'à déposer une demande de certificat d'autorisation au MELCC au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, et la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Octroi de contrat pour la réfection d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois

ATTENDU l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (RIRL) pour un montant de 692 020 \$, par le ministre des Transports;

ATTENDU la demande de règlement d'emprunt au MAMH;

ATTENDU l'appel d'offres publiques sur SEAO;

ATTENDU la réception et la vérification de conformité des sept soumissions reçues ;

20-05-10008

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité octroi le contrat à la firme P E Pageau, pour un coût de 772 407.80 \$, taxes incluses, pour la réfection d'une partie du chemin Lucien-Lefrançois, et ce conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH.

18. Acquisition du terrain appartenant à Hydro-Québec – lot 4 439 154

20-05-10009

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue une offre d'achat du terrain appartenant à Hydro-Québec, soit le lot 4 439 154 du cadastre de L'Ange-Gardien, pour un coût de 61 000\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Pour: 4 Contre: 2

19. Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel; CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

20-05-10010

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre; EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, de demander à Mme Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet hautevitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

20. <u>Acceptation du rapport annuel du Service de sécurité incendie L'Ange-Gardien/Boischatel 2019</u>

Considérant que la Municipalité a adopté en 2010 le Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du Service de sécurité incendie ;

20-05-10011

En Conséquence, il est proposé par Simon Marcoux, conseiller, appuyé par Chantale Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport annuel 2019 et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du SSI et de transmettre la présente résolution à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

21. Deuxième période de questions

22. Divers

1 <u>Dépôt de document</u>

La directrice générale dépose au conseil l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2020.

2 Probation de la Responsable du Service des loisirs

20-05-10012

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil recommande la fin de la probation pour la responsale du Service des Loisirs, Mme Christine Gariépy, en date du 4 mai 2020, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Services essentiels en période de coronavirus

20-05-10013

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil ajoute aux activités comme services essentiels de la municipalité : réfection de bordures de rues, trottoirs et arrières (terrains et entrées de citoyens), ainsi que les services d'arpenteurs -géomètres, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

23. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

20-05-10014

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h50, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

ierre Lefrançois, Ma	aire	

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale